

Image not found or type unknown



Association, responsabilité d'un organisateur de voyage en groupe

Par **marti168**, le **10/06/2010** à **12:03**

Bonjour, avez-vous une petite idée la-dessus ? Une association, du type club sportif, qui organise un voyage en groupe en passant par une agence de voyage a-t-elle des responsabilités si le voyage est annulé ? Concrètement il s'agit d'un voyage qui aurait dû se dérouler pendant l'éruption du volcan. J'ai demandé à l'organisateur au sein de l'association, à ce que l'agence me rembourse mais il ne fait rien. Cela fait 2 mois que j'attends et l'association laisse trainer. Puis-je me retourner contre l'association et leur demander à eux le remboursement ? Merci d'avance, à tous pour vos bons conseils, Marti168